



Paris, le 10 décembre 2021

La FFC Mobilité Réparation et services alerte les carrossiers agréés sur leurs droits dans cette période de négociation annuelle des contrats avec les assureurs (2eme partie)

Suite à notre communication de début novembre 2021, nous avons les premiers retours de nos adhérents carrossiers sur les propositions indécentes des assureurs concernant les augmentations des produits peinture pour l'année 2022. Les chiffres sont très faibles par rapport aux augmentations que les professionnels de notre profession ont enduré en 2021 ou qu'ils vont subir en 2022 ; les propositions étant de 3.5 % pour la majorité à 6% pour un seul assureur se détachant du lot.

En conclusion, ce n'est pas le remboursement des PGE qui risque de pousser certaines entreprises au dépôt de bilan, mais plutôt le refus manifeste des assureurs d'accompagner leurs réseaux de garages agréés, face aux augmentations du prix des matières premières à travers le monde.

INFLATION PEINTURE VL 2020-2021



1er février 2021 : + 3,90%
 1er août 2021 : + 4,95%
 1er janvier 2022 : + 9,50%



1er décembre 2020 : + 3,90%
 1er juillet 2021 : + 5,90%
 1er décembre 2021 : + 4,30%



T1 2021 : + 3,70%
 1er juillet 2021 : + 6,80%
 1^{er} février 2022 : + 1,50%



1er février 2021 : + 4,70%
 1er juin 2021 : bases + 3,00%
 VAD + 6,00%
 Diluant + 15%
 1er octobre 2021 : durcisseurs + 5,00%
 Diluants + 8,00%
 1^{er} février 2022 : + 7,5%



• Avril 2021 +5,4%
 • Octobre 2021 +5%
 • Mars 2022 +4,3%

Nous vous rappelons que La FFC Mobilité et Services défend les intérêts de ses adhérents carrossiers depuis 180 ans et se tient à votre disposition si vous avez besoin de conseils ou d'écrits.